




LUSITANA**GEST**



VOTRE REPRÉSENTANT  
AU **PORTUGAL**



**Nous vous tenons  
au courant concernant  
votre relation avec  
l'administration  
fiscale au  
Portugal.**

**LusitanaGest** est une entreprise dédiée à la domiciliation et la représentation fiscale au Portugal pour des personnes physiques et des personnes morales, ainsi que pour mener des consultations de gestion et d'autres activités qui résultent de leur représentation sur le territoire portugais.



**LUSITANAGEST SIMPLIFIE ET ASSURE LES  
OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET  
FISCALES D'UN NON RÉSIDENT.**

Notre action est guidée par les valeurs suivantes:

- Intégrité et honnêteté;
- Engagement envers le client;
- Secret professionnel et confidentialité;
- Rigueur et efficacité;
- Flexibilité;
- Excellence.



## LE NON RÉSIDENT

Le non résident est un citoyen portugaise qui ne réside pas sur le territoire national, pendant une période égale ou supérieure à 6 mois, ou un étranger résidant hors du Portugal pour une période de 6 mois ou plus, à condition que se rapporte en quelque sorte, avec l'administration fiscale (AT) au Portugal.



## LA NÉCESSITÉ DE NOMMER UN REPRÉSENTANT FISCAL

**Les citoyens portugais**, qui cessent d'être résidents fiscaux au Portugal ou qui sont absents du territoire national pour une période supérieure à six mois, pour un pays en dehors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen pour un pays en dehors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, sont tenus de désigner un représentant fiscal résident ou ayant son siège social au Portugal.

De même, la nomination d'un représentant fiscal s'applique également aux étrangers **non résidents**, résidant hors du Portugal et de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, et aux **résidents étrangers**, mais qui sont absents du pays, d'un pays en dehors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, pour une période de 6 mois ou plus, à condition qu'ils se rapportent à l'administration fiscale (TA) au Portugal.

La nomination d'un représentant fiscal, pour **un non résident au Portugal, mais résidant dans un État membre de l'Union européenne et de l'Espace économique européen**, est également avantageux pour tous ceux qui doivent se rapporter à AT par une plus grande facilité de communication avec les autorités fiscales portugaises.

En l'absence d'un représentant fiscal, le contribuable encourt, soit individuel ou personne morale, **contre une ordonnance fiscale** sous réserve du paiement d'une amende de € 75,00 à € 7.500,00.



**Laissez-nous vos  
obligations  
administratives et  
fiscales et voyagez  
tranquille!**



## **LES OBLIGATION, EXEMPLES DE NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT FISCAL**

- Être assujetti à l'impôt au Portugal;
- Obtenir des revenus soumis à l'impôt sur le territoire national ou potentiellement les recevoir à l'avenir;
- Occupe ou entend exercer une activité professionnelle dans le pays;
- Tenir au moins un compte bancaire;
- Détenir les droits de propriété des biens ou des biens immobiliers au Portugal.



## **NOUS COMMUNIQUERONS AVEC VOUS PAR**

- E-mail (notifications et alertes);
- Téléphone (notifications et alertes);
- Plateforme informatique en ligne;
- Réunions périodiques.



## **NOS SERVICES**

- Domiciliation fiscale;
- Représentation fiscale;
- Dépôt et remise des déclarations de revenus;
- Comptabilité;
- Obtention d'un permis de résidence pour l'activité d'investissement;
- Achat et vente de biens immobiliers;
- Gestion et monétisation du patrimoine au Portugal;
- Préparation du budget et du suivi des travaux;
- Gestion des contrats (eau, électricité, gaz, télécommunications, etc.);
- Médiation de l'Assurance;
- Représentation auprès des institutions bancaires;
- Conseils en gestion.



## **NOS OBLIGATIONS EN TANT QUE REPRÉSENTANT FISCAL**

- Demander le numéro du contribuable;
- Réceptionner et envoyer par e-mail toute la correspondance liée aux obligations fiscales;
- Prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux obligations fiscales;
- Fournir toute clarification demandée par AT;
- Dépôt et remise des déclarations de revenus, lorsque nécessaire;
- Enregistrer les pièces justificatives des dépenses et des revenus;
- Fournir de l'information à AT;
- Exercer les droits de plainte, contestation et appel auprès de l'AT.



LUSITANAGEST



Av. Defensores de Chaves, 15, 3.º D, 1000-109 Lisbonne – Portugal

☎ (+351) 219 149 111 | (+351) 939 901 017

✉ geral@lusitanagest.pt 🌐 [www.lusitanagest.pt](http://www.lusitanagest.pt)

COORDONNÉES GPS: Latitude: 38.733845 | Longitude: -9.143176